

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du seize avril deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, Mme BEFVE Jacqueline, M. CARLIER Bernard, M. DUCARNE Philippe, M. DEMOULIN Bertrand, M. DANIELEWSKI David, Mme GIORGETTI Catherine, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE Bénédicte, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPREZ Nathalie, M. LOBRY Frédéric, Mme MOLARD Caroline, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme VASSE Océane, M. HAY Alexandre, Mme ALIEMART Stellina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 29

Quorum : 15

Votants : 29

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

4.2 DESIGNATION DES REFERENTS

a. Désignation d'un référent à la sécurité routière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le préfet sollicite les communes pour la désignation d'un élu référent à la sécurité routière.

Ceci dans le but de faciliter les échanges avec la coordination sécurité routière.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Grégory DEPREZ, référent sécurité routière.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0


DESIGNE Monsieur Grégory DEPREZ comme référent sécurité routière.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Publiée le 30/4/2026
Affichée le 30/4/2026

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

<p>Envoyé en préfecture le 30/04/2026 Reçu en préfecture le 30/04/2026 Publié le  ID : 062-216201731-20260422-DCM202621-DE</p>

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>